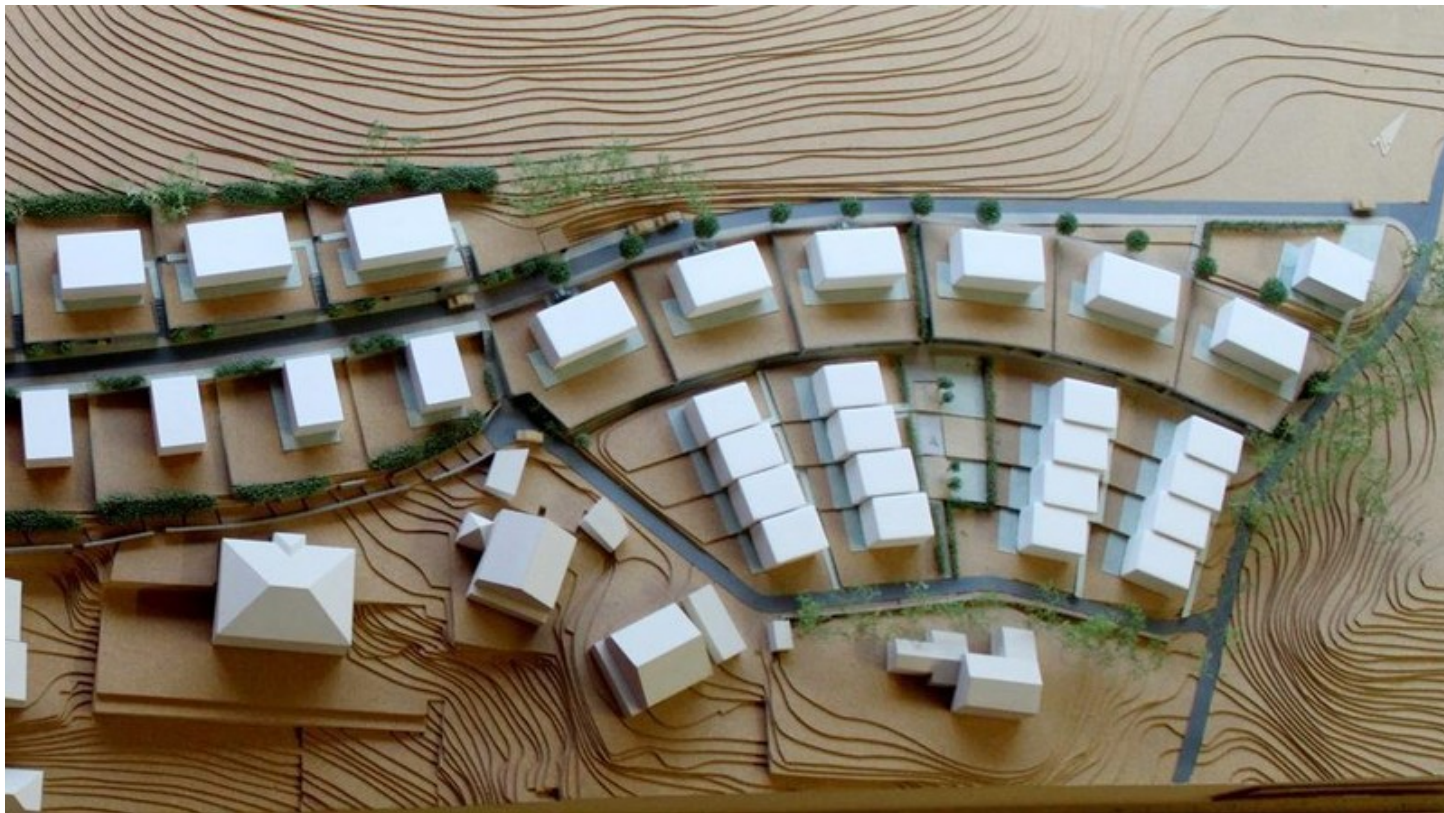


🕒 14.09.2016, 00:01

Ça chauffe à nouveau aux Chauderons



Le projet des Chauderons vient de susciter la création d'un nouveau mouvement citoyen, qui veut voir la parcelle concernée revenir en zone agricole. SP

PAR FLORENCE VEYA

SAINT-BLAISE - Des citoyens estiment que le quartier devrait être réhabilité en zone agricole.

D'abord, il y a eu la colère liée au ballet incessant des camions de chantier (notre édition du 8 mai 2010). Puis les reproches relatifs à l'abandon d'un projet de route d'accès (notre édition du 12 octobre 2013). Enfin, une pression exercée sur les autorités de Saint-Blaise en brandissant la menace d'un référendum (notre édition du 15 février).

Aujourd'hui, c'est carrément à un dézonage qu'aspirent certains riverains du quartier des Chauderons. Un quartier censé s'ériger un jour sur une parcelle de 23 500 m² des hauts du village. Un tout frais mouvement citoyen nommé «Chauderons, non merci» vient de se créer à cet effet. Jean-Philippe Scalbert et Catherine Simonetta (tous deux candidats de l'Entente aux prochaines élections communales), ainsi que Clarence Chollet, ancienne présidente des Verts NE et d'Alban Seiler, président des Jeunes Verts NE en sont les membres fondateurs.

Dans une récente lettre ouverte adressée au conseiller d'Etat Laurent Favre, en charge du Département du développement territorial et de l'environnement, ceux-ci s'insurgent, jugeant *«incompréhensible et inacceptable»*, la décision du Service de l'aménagement du territoire (SAT) de *«renoncer à renvoyer cette parcelle (réd. celle des Chauderons) en zone agricole.»*

«Une erreur du passé»

Le mouvement citoyen estime que la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT), votée en 2013, pourrait *«remettre en question ce qui pourrait être aujourd'hui considéré comme une erreur du passé»*. Soit le fait d'avoir, en 1998, classée en zone constructible cette parcelle de 23 500 m² dans le plan d'aménagement local. Les signataires de la lettre ouverte adressée au

conseiller d'Etat accusent le directeur de l'Urbanisme Alain Jeanneret de vouloir «favoriser sans aucun doute l'entérinement rapide» du projet des Chauderons. Cela en profitant de l'élaboration du plan directeur régional de la Comul (lire encadré ci-dessous), dont Saint-Blaise fait partie. Les membres de «Chauderons, non merci» affirment, par ailleurs, qu'il existe «un potentiel de densification non exploité pour couvrir le besoin en logements supplémentaires à Saint-Blaise». Au contraire, Alain Jeanneret estime ce potentiel infime, les Chauderons mis à part. «Nous avons encore à disposition une petite parcelle communale et une autre que nous sommes en train d'acquérir (réd.: en face de la station d'essence Grenacher) et sur laquelle nous envisageons des appartements protégés.»

La saga du quartier des hauts de Saint-Blaise se poursuit donc. Reste à voir si l'envol d'une législature nouvelle permettra de trouver des solutions propres à apaiser les esprits.

Pas opposés au quartier, mais à ses défauts

«Nos oppositions concernent les défauts du projet et ses incidences annexes, pas le projet en lui-même», tiennent à préciser, dans ce contexte, les membres de l'Association pour le développement harmonieux de Saint-Blaise. Cela quand bien même ils entendaient faire obstacle, en 2014 tout du moins, au plan spécial, par le biais d'un référendum, si le législatif venait à l'accepter en l'état (notre édition du 15 février 2014). Elaboré en 2013, ce plan spécial prévoit la construction de 49 logements en habitat groupé, pour un tiers du terrain à l'Est et de maisons individuelles à raison de deux tiers à l'ouest. Ce plan spécial a pris du retard (notamment en raison de changements du promoteur et de l'architecte) et n'a pas été soumis au Conseil général. «Le Service de l'aménagement du territoire (SAT) préfère que nous procédions à une modification du plan d'aménagement local en tenant compte, bien sûr, des nouvelles directives de la loi sur l'aménagement du territoire», indique Alain Jeanneret, conseiller communal en charge de l'urbanisme. Le SAT devrait officialiser ce plan d'aménagement cette année encore, cela avant que les élus de la prochaine législature ne planchent sur le dossier. Alain Jeanneret se dit confiant. «Une analyse globale de la situation a été effectuée. Je pense que les oppositions n'auront plus lieu d'être.»

Quartier inclus dans la zone à bâtir

Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT), les cantons suisses doivent fournir à la Confédération, d'ici 2018, un nouveau plan directeur cantonal en lien avec le dimensionnement des zones à bâtir. Les travaux sont menés entre l'Etat et les diverses régions que compte le canton. Selon Laurent Favre, conseiller d'Etat en charge du développement territorial, cela implique qu'une quarantaine d'hectares sont à dézoner à travers le canton. «Les terrains censés passer de zone à bâtir en zone agricole se situent, pour l'essentiel, dans le Val-de-Travers vu sa forte réserve de terrains affectés», indique-t-il. «Sur le Littoral, les réserves sont faibles. Le besoin de surfaces complémentaires à bâtir de quelque 20 hectares est avéré et validé, en plus de la densification qualitative demandée sur les terrains à bâtir existants et la valorisation des friches.» Et Laurent Favre de poursuivre. «Ainsi, sur proposition de la Comul (réd. Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois), via son plan directeur régional, le quartier des Chauderons reste inclus dans la zone à bâtir.»

Dans son courrier, le mouvement citoyen «Chauderons, non merci» évoque encore, à titre d'exemple, le référendum intervenu en mai 2015, relatif au dézonage du quartier des Fins, à Hauterive, où les deux tiers des électeurs avaient rejeté le dézonage de cette parcelle pour la transformer en zone à bâtir. Mais il s'agissait, en l'occurrence, d'une zone viticole. Or, la législation cantonale protège les vignes et entend persévérer dans cette voie.

PUBLICITÉ

